Chambre de Métiers et de l'Artisanat
PAYS DE LA LOIRE

CMA FORMATION

Livret d'accueil

St Nazaire

Edition apprenant

2024-2025

Prise en charge totale ou partielle du coût de la formation par les organismes de financement de la formation professionnelle

Possibilité de parcours individualisé sur dossier

Les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'une situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir contacter notre référent handicap, présent sur chacun de nos centres de formation, afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation.

Sommaire

L'édito 02
Présentation 03
Les principes de l'alternance 04
Les opérateurs de compétences (OPCO) 04
Notre offre de formation 05
Le Livret d'Alternance Numérique (LAN) 07
Gestion des absences et des retards 08
L'organisation des services 09
L'individualisation de la formation 11
La prise en charge du handicap 11
L'accompagnement jeunes/entreprises 12
Les activités socio-éducatives 12
Les outils numériques 13
La mobilité internationale 14
Les examens 15
L'avenir en perspective 15
Les délégués 16
Les concours 16
Infos santé 17
La vie pratique de l'apprenant 18
Les aides financières 19
Bon à savoir 20
Le Club 21
Les réseaux sociaux 22

Edito

En route vers l'excellence au Centre de Formation de la CMA Pays de la Loire !

CMA Formation, c'est le centre de formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire.

Bienvenue à vous, que vous soyez jeune, dans le cadre de l'apprentissage, ou adulte dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue.

L'ensemble des équipes pédagogiques et administratives est à vos côtés pour vous guider vers votre réussite.

Avec CMA Formation, vous allez prendre votre avenir en main :

- Dans ce Centre de Formation à la pointe des dernières technologies, vous avez choisi une formation parmi **43 métiers**
- Un métier que vous apprendrez aussi en travaillant dans l'entreprise
- Une entreprise avec qui nos professionnels, nos conseillers et nos professeurs sont en relation
- **4 878 entreprises partenaires** : Un réseau qui recrute et dans lequel vous pourrez entreprendre

Au quotidien, nous sommes aussi en lien avec l'OPCO (Opérateurs de Compétences) qui nous donne les moyens de vous accompagner au mieux. Notre attention est, en permanence, tournée vers chacun d'entre vous et attestée par la Certification QUALIOPI :

- **85** % de réussite aux examens
- **50** % d'insertion professionnelle et **40** % en poursuite d'études
- **90** % d'apprenants satisfaits de leur formation

Votre réussite est notre objectif ! Vivez ces temps de formation avec le même enthousiasme que nous !

Concrètement, vous trouverez dans ce guide l'ensemble des informations sur notre organisation à votre service ainsi que tous les contacts et outils qui sont à votre disposition au quotidien.

Très bonne année de formation.

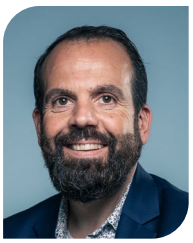

Frédéric BRANGEON
Président
de la CMA de niveau départemental
Loire-Atlantique

François COUILLAUD
Directeur
CMA Formation
St Nazaire

Présentation

Acteur majeur de la formation dans l'Ouest

Pour mener à bien des projets ambitieux au service des artisans, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région des Pays de la Loire déploie son centre de formation sur 6 sites.

LAVAL
02 43 64 11 00
urma53@artisanatpaysdelaloire.fr

LE MANS
02 43 50 13 70
urma72@artisanatpaysdelaloire.fr

NANTES
02 40 18 96 96
urma44sainteluce@artisanatpaysdelaloire.fr

St NAZAIRE
02 28 54 17 01
urma44saintnazaire@artisanatpaysdelaloire.fr

ANGERS
02 41 22 61 56
urma49@artisanatpaysdelaloire.fr

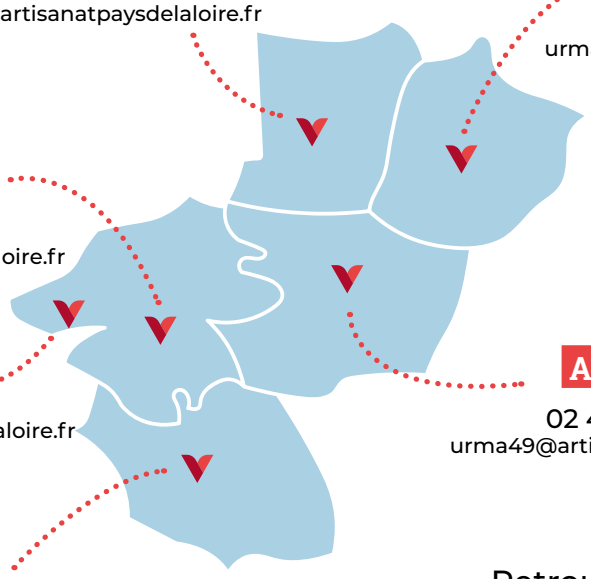

LA ROCHE-SUR-YON
02 51 36 53 00
urma85@artisanatpaysdelaloire.fr

Retrouvez-nous aussi sur
urmapaysdelaloire.fr

6 900
apprentis formés

66
médailles au concours « Un des Meilleurs Apprentis de France »

869
bénéficiaires de Prépa-Apprentissage

85%
de réussite aux examents

50%
de taux d'insertion professionnelle à 2 ans et 40% en poursuite d'étude

676
adultes formés par la Formation Professionnelle Continue

88%
de taux de satisfaction entreprise

Les principes de l'alternance

Un premier pas dans le monde du travail

La formation par alternance, c'est l'apprentissage d'un métier après la signature d'un contrat de travail entre l'apprenant, l'entreprise et le Centre de Formation.

L'apprenant travaille à temps partagé en entreprise et au centre de formation conformément au calendrier d'alternance qui lui est remis en début de formation.

L'apprenant quitte le milieu scolaire pour intégrer le monde du travail et devient salarié sous le régime de la Sécurité Sociale. Il reçoit un salaire, n'a plus de vacances scolaires mais bénéficie de congés payés.

Les engagements pour réussir sa formation

- Etre présent et ponctuel
- Respecter le règlement intérieur
- Fournir le travail demandé
- Tenir à jour le livret d'alternance numérique
- Se présenter aux examens

Les OPCO

Qui finance la formation de mon apprenant ?

Les OPCO (opérateurs de compétences) sont les organismes agréés par l'Etat et chargés de vous accompagner dans vos besoins de formation.

Ils assurent le financement des formations professionnelles par alternance selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles.

Ils financent les premiers équipements des apprenants.

Les OPCO favorisent aussi la montée en compétence et la transition professionnelle des salariés.

Ils conseillent les petites et moyennes entreprises en réalisant avec les employeurs des diagnostics sur les besoins en formation.

Ils enregistrent également les contrats d'apprentissage.

Par l'intermédiaire de l'OPCO, vous êtes donc un acteur du financement des formations.

★ CMA Formation Votre partenaire compétences ★

Notre offre de formation

La force d'un réseau au service de vos besoins

Filières de formation

- Alimentaire
- Mobilité
- Soins à la personne
- Commerce-vente
- Métiers du bâtiment
- Fleuriste
- Métiers d'art
- Restauration
- Tertiaire
- Santé

- **BOUILLEUR AMBULANT**
  TFP
- **BOULANGER**
  CAP · CS · BP
- **BOUCHER**
  CAP · CTM
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
  CAP · CS
- **PÂTISSIER**
  CAP · CS · BTM
- **VENTE CONSEIL EN BOUCHERIE**
  CS
- **MÉCANICIEN AGRICOLE**
  CAP · BAC PRO
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
  CAP · BAC PRO · BTS
- **MÉCANICIEN ESPACES VERTS**
  CAP · BAC PRO

CMA Formation - Ste Luce-sur-Loire / St Nazaire (44)

- **BOUCHER**
  CAP · CTM · BP
- **BOULANGER**
  CAP · CS · BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
  CAP · CS · BP
- **CHOCOLATIER CONFISEUR**
  CAP
- **PÂTISSIER**
  CAP · CS · BTM
- **ÉBÉNISTE**
  CTM · BTM · BTMS
- **TAPISSIER D'AMEUBLEMENT**
  CAP · BTM
- **VITRAILLISTE**
  CAP
- **PRODUCTION ET SERVICES EN RESTAURATION**
  CAP
- **CUISINIER**
  CAP · CS · BP
- **SERVEUR HÔTELLERIE-CAFÉ-RESTAURANT**
  CAP · BP
- **BARMAN**
  TFP
- **COMPTABILITÉ**
  BTS
- **GESTION DE LA PME**
  BTS
- **COIFFEUR**
  BM
- **CARROSSIER**
  CAP · BAC PRO
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
  CAP · BAC PRO · BTS · TFP · CQP
- **MÉCANICIEN POIDS LOURDS**
  CAP · BAC PRO
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
  CAP · CQP · TFP
- **DÉPANNEUR-REMORQUEUR**
  CQP

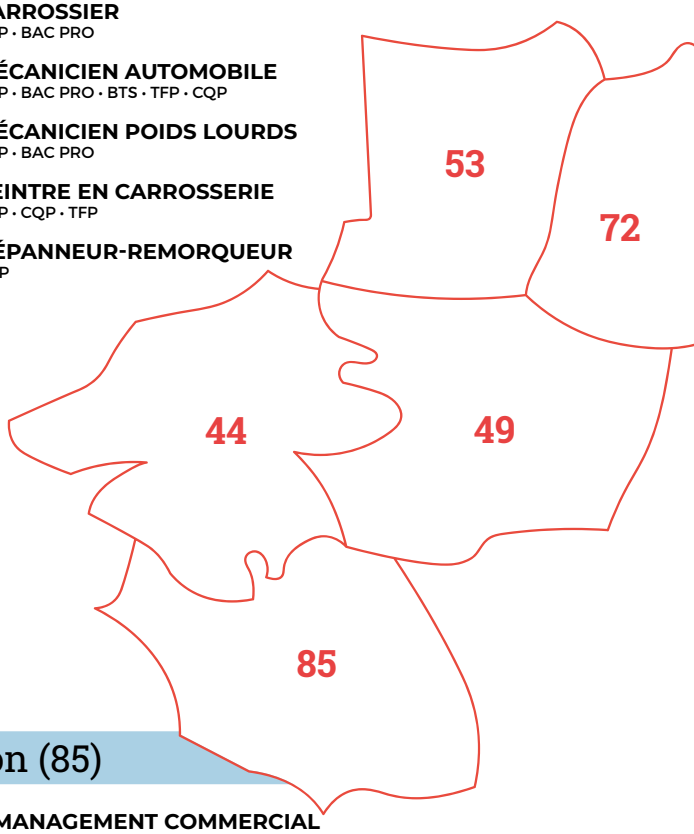

CMA Formation - La Roche-sur-Yon (85)

- **BOUCHER**
  CAP · BP
- **BOULANGER**
  CAP · CS · BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
  CAP · CS · BP
- **PÂTISSIER**
  CAP · MC · BTM
- **VENTE CONSEIL EN BOUCHERIE**
  CS
- **CARROSSIER**
  CAP · BAC PRO · CQP · TFP
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
  CAP · BAC PRO · TFP · CQP
- **MÉCANICIEN AGRICOLE**
  CAP · BAC PRO
- **MÉCANICIEN ESPACES VERTS**
  CAP · BAC PRO · CQP
- **MÉCANICIEN MOTO**
  CAP · CQP
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
  CAP · CQP
- **VENTE COMMERCE**
  CAP · BAC PRO
- **GESTION DE LA PME**
  BTS
- **MANAGEMENT COMMERCIAL OPÉRATIONNEL**
  BTS
- **PRODUCT MANAGER TOURISTIQUE**
  Ouvert aux étudiants de Taïwan
- **ADJOINT DIRIGEANT ENTREPRISE ARTISANALE**
- **COIFFEUR**
  CAP · CS · BP
- **ESTHÉTICIEN**
  CAP · BP

Niveau 3

- **CAP**
  Certificat d'Aptitude Professionnelle
- **CS** (MC devient CS)
  Certificat de spécialisation
- **CTM**
  Certificat Technique des Métiers

CMA Formation - Laval (53)

- **CARRELEUR MOSAÏSTE**
  CAP • BP
- **CHARPENTIER BOIS**
  CAP
- **COUVREUR**
  CAP • BP
- **ÉLECTRICIEN**
  CAP • BAC PRO
- **MAÇON**
  CAP • BP
- **MENUISIER FABRICANT**
  CAP • BP
- **MENUISIER INSTALLATEUR**
  CAP
- **INSTALLATEUR SANITAIRE**
  CAP
- **INSTALLATEUR THERMIQUE**
  CAP
- **PLATRIER-PLAQUISTE**
  CAP • BP
- **PEINTRE**
  CAP • BP
- **ÉTUDE ET RÉALISATION D'AMÉNAGEMENT**
  BTS
- **CUISINIER**
  CAP • CS • BP
- **PRODUCTION ET SERVICES EN RESTAURATION**
  CAP
- **SERVEUR HÔTELLERIE-CAFÉ-RESTAURANT**
  CAP • BP
- **AIDE-SOIGNANT**
  Diplôme d'Etat
- **ERGOTHÉRAPEUTE**
  Diplôme d'Etat
- **MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE**
  Diplôme d'Etat
- **PRÉPARATEUR EN PHARMACIE**
  BP • DEUST
- **INFIRMIER**
  Diplôme d'Etat
- **COIFFEUR**
  CAP • CS • BP • BTS
- **ESTHÉTICIEN**
  CAP • BP
- **VENDEUR OPTION BOUCHERIE**
  CTM

CMA Formation - Le Mans (72)

- **BOUCHER**
  CAP • BP
- **BOULANGER**
  CAP • CS • BP • BM
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
  CAP • BP
- **CHOCOLATIER CONFISEUR**
  CAP • BTM
- **GLACIER**
  CAP
- **PÂTISSIER**
  CAP • CS • BTM
- **VENTE CONSEIL EN BOUCHERIE**
  CAP
- **FLEURISTE**
  CAP • BP
- **COIFFEUR**
  BM
- **VENDEUR PRIMEUR**
  CAP
- **VENDEUR EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE**
  CTM
- **VENDEUR OPTION BOUCHERIE CHARCUTERIE-TRAITEUR**
  CTM

CMA Formation - Angers (49)

- **BOUCHER**
  CAP • BP
- **BOULANGER**
  CAP • CS • BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
  CAP • CS
- **PÂTISSIER**
  CAP • CS • BTM
- **VENTE CONSEIL EN BOUCHERIE**
  CS
- **FLEURISTE**
  CAP • BP
- **VENDEUR EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE**
  CTM
- **CARROSSIER**
  CAP • BAC PRO • TFP
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
  CAP • BAC PRO • TFP
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
  CAP

Niveau 4

- **BAC PRO**
  Bac Professionnel
- **BP**
  Brevet Professionnel
- **BTM**
  Brevet Technique des Métiers

Niveau 5

- **BTS**
  Brevet de Technicien Supérieur
- **BTMS**
  Brevet Technique des Métiers Supérieurs
- **Licence Professionnelle**
- **BM**
  Brevet de maîtrise

Les TFP (Titre à Finalité Professionnelle) **et CQP** (Certificat de Qualification Professionnelle) **peuvent être de niveau 3, 4 ou 5**

La Formation Professionnelle Continue

La formation professionnelle continue à la CMA a pour but d'accompagner et de former des demandeurs d'emploi, des salariés, des chefs d'entreprise dans un processus de formation tout au long de la vie qui se décline au travers de formations :

d'orientation professionnelle :

- élaborer et valider un projet professionnel se concrétisant par l'accès à l'emploi, à la formation qualifiante, à un contrat en alternance

de qualification professionnelle :

- se former à un métier des filières de formation avec obtention d'un diplôme permettant d'accéder à un emploi qualifié
- acquérir ou développer des compétences dans son métier dans un objectif d'accroître sa qualification.

Les différents publics visés par la formation professionnelle continue :

- demandeurs d'emploi jeunes et adultes inscrits dans une démarche d'orientation professionnelle ou de formation certifiante
- salariés dans le cadre d'une reconversion professionnelle ou dans le cadre d'une montée en compétences visant la formation à un métier avec obtention d'un titre ou d'un diplôme

Les publics en formation ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Ils peuvent être pris en charge pendant la formation par la Région ou le Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi et le CPF, le CPF transition, le plan de développement de compétences des entreprises pour les salariés.

PRÉPA APPRENTISSAGE

La prépa-apprentissage est un dispositif d'accompagnement à l'entrée en apprentissage. Il s'adresse à un public de 16 à 29 ans qui a besoin de temps et d'accompagnement pour renforcer ou sécuriser son parcours professionnel.

2 parcours possibles* :

DANS LES STARTING-BLOCKS

1 journée pour découvrir l'apprentissage et tester un métier en plateau technique

TRIPLE SAUT

3 mois pour booster sa recherche d'entreprise

**sous réserve de reconduite en 2025*

Le livret d'alternance numérique (LAN)

Facilite le dialogue entre les acteur de la formation

Le Livret d'Alternance Numérique, communément appelé LAN, remplace le livret papier pour la totalité des formations dispensées.

Le LAN est hébergé sur la plateforme NetYpareo. En vous y connectant, vous y trouverez :

- les documents inhérents à la formation
- le planning des cours et le calendrier d'alternance
- les évaluations et les bilans semestriels
- le bilan des visites d'entreprise
- le suivi de l'assiduité et le suivi éducatif
- le contenu des apprentissages au CFP
- l'évaluation des activités en entreprise

Le LAN est **l'outil obligatoire et essentiel** qui permet à tous les acteurs de la formation de s'informer mutuellement de votre progression pédagogique. C'est l'occasion, en quelques minutes, de faire un bilan de la période écoulée.

Vous devez impérativement, pour chaque période d'alternance, évaluer les activités réalisées en entreprise et comparer votre autoévaluation avec celle réalisée par votre maître d'apprentissage.

la plateforme de formation : ITSLEARNING

ItsLearning est votre plateforme pédagogique d'enseignement à distance

Vous y trouverez :
- Les espaces de travail créés par vos enseignants
- Les ressources pédagogiques de la formation
- Les exercices, les travaux et les activités mis en ligne
- Les liens vers les sites internet utiles à la formation
- La messagerie interne permettant de communiquer avec vos enseignants pour un accompagnement personnalisé à distance.
- L'accès aux visioconférences pour les formations en distanciel.

L'accès à la plateforme est possible depuis un ordinateur, une tablette et/ou un smartphone disposant d'une connexion internet.

Des vidéos et des tutoriels ont été réalisés par la cellule d'innovation pédagogique pour faciliter la prise en main de ces outils.

(Voir page 13)

Attention

L'emploi du temps peut changer régulièrement.
Il doit être vérifié avant chaque session de cours.

Pour y accéder :

Vous avez reçu votre identifiant et votre mot de passe après votre inscription.

http://ypareo.urma-pdl.fr

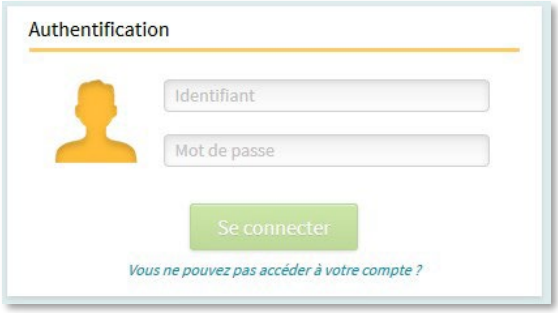

Des temps d'échange

Afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs de la formation, une visite en entreprise a lieu au moins une fois par an.

Les équipes enseignantes sont disponibles tout au long de l'année pour répondre à vos questions.

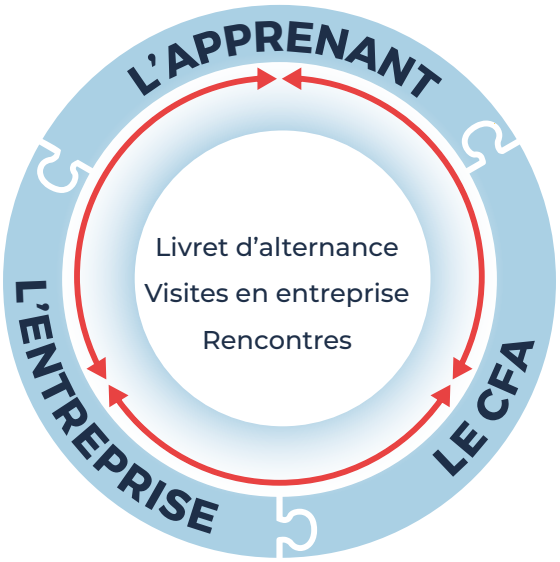

Gestion des absences et des retards

Les mêmes règles d'assiduité qu'en entreprise

Horaires

8h30 - 12h25
13h30 - 17h25

horaires modulables
dans le respect des 35h / semaine

Contact

02 28 54 17 01

educatif.urma44saintnazaire@
artisanatpaysdelaloire.fr

Je suis absent pour maladie

En tant que salarié :

- Je préviens le Centre de Formation et l'employeur dès que possible.
- Je consulte un médecin pour obtenir un avis d'arrêt de travail.
- Je transmets les 2 premiers volets de l'arrêt à la Sécurité Sociale **(sous 48 h)**, le 3ème volet à l'employeur et une photocopie au Centre de Formation.
- Je passe obligatoirement au pôle éducatif à mon retour en cours.

Toutes les absences ou retards injustifiés sont signalés à l'entreprise et au responsable légal.

Les absences répétées, quelles qu'elles soient, remettent en question l'inscription et le passage de l'examen.

Seules les absences avec arrêt de travail ou convocations administratives sont considérées comme absences justifiées.

Arrêt de travail

En cas d'arrêt de travail, l'apprenant peut suivre les cours théoriques à condition de présenter au pôle éducatif une dérogation fournie par le médecin ayant fourni l'arrêt. L'apprenant en informera son entreprise.

Convocation officielle

(examen de conduite, JDC...)

En cas d'absence programmée, l'apprenant devra prévenir au plus vite l'employeur, le Centre de Formation et fournir une copie de la convocation dans les plus brefs délais.

Les absences et retards sont consultables à tout moment sur NETYPAREO.

ATTENTION
Ne pas confondre convocation officielle et rendez-vous

Les absences sont signalées tous les jours par mail à l'employeur

Un relevé de retards et d'absences est envoyé chaque session à l'employeur

En tant que salarié, toute absence pour maladie doit être justifiée par un arrêt maladie délivré par un médecin

En cas de retard, l'apprenant devra systématiquement se présenter à son arrivée avant d'aller en cours

Toutes les absences ou retards injustifiés au Centre de Formation peuvent être déduits du salaire

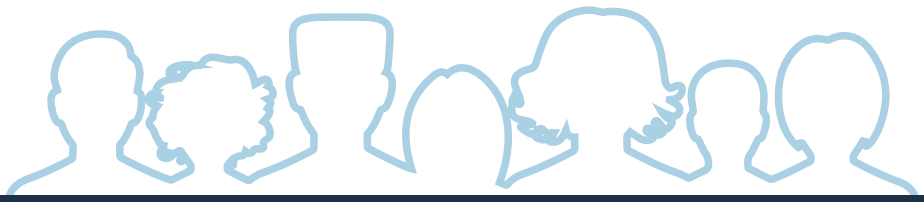

L'organisation du Centre de Formation

Une équipe à votre service

Service administratif et accueil

- Je me blesse ou je me sens malade
- Je suis en retard ou absent
- J'ai perdu mes identifiants YPAREO
- Je dois déposer un arrêt maladie
- Je souhaite transmettre un document administratif

Assistant éducatif

- Je n'ai pas respecté le règlement intérieur
- Je souhaite participer à un concours

Responsable des Formations

- Mon employeur a des questions sur le contenu de la formation
- J'ai besoin d'un médiateur avec mon entreprise

Accompagnatrice Sociale et pédagogique

- Je souhaite participer à une action de prévention
- J'ai besoin d'une écoute personnelle

Référent Prépa-Apprentissage

- Je veux changer de fillière et j'ai besoin de temps pour confirmer mon projet
- Je souhaite tester plusieurs métiers avant de commencer une formation

Chargée de l'organisation pédagogique et des examens

- Je valide mon inscription à l'examen
- J'ai des questions sur la gestion et l'organisation de la pédagogie

LA DIRECTION

Le directeur coordonne les services du site de formations. Il est rattaché à la direction régionale afin de participer à la mise en place, au développement et à la promotion de la politique de la CMA (Chambre de métiers et de l'artisanat).

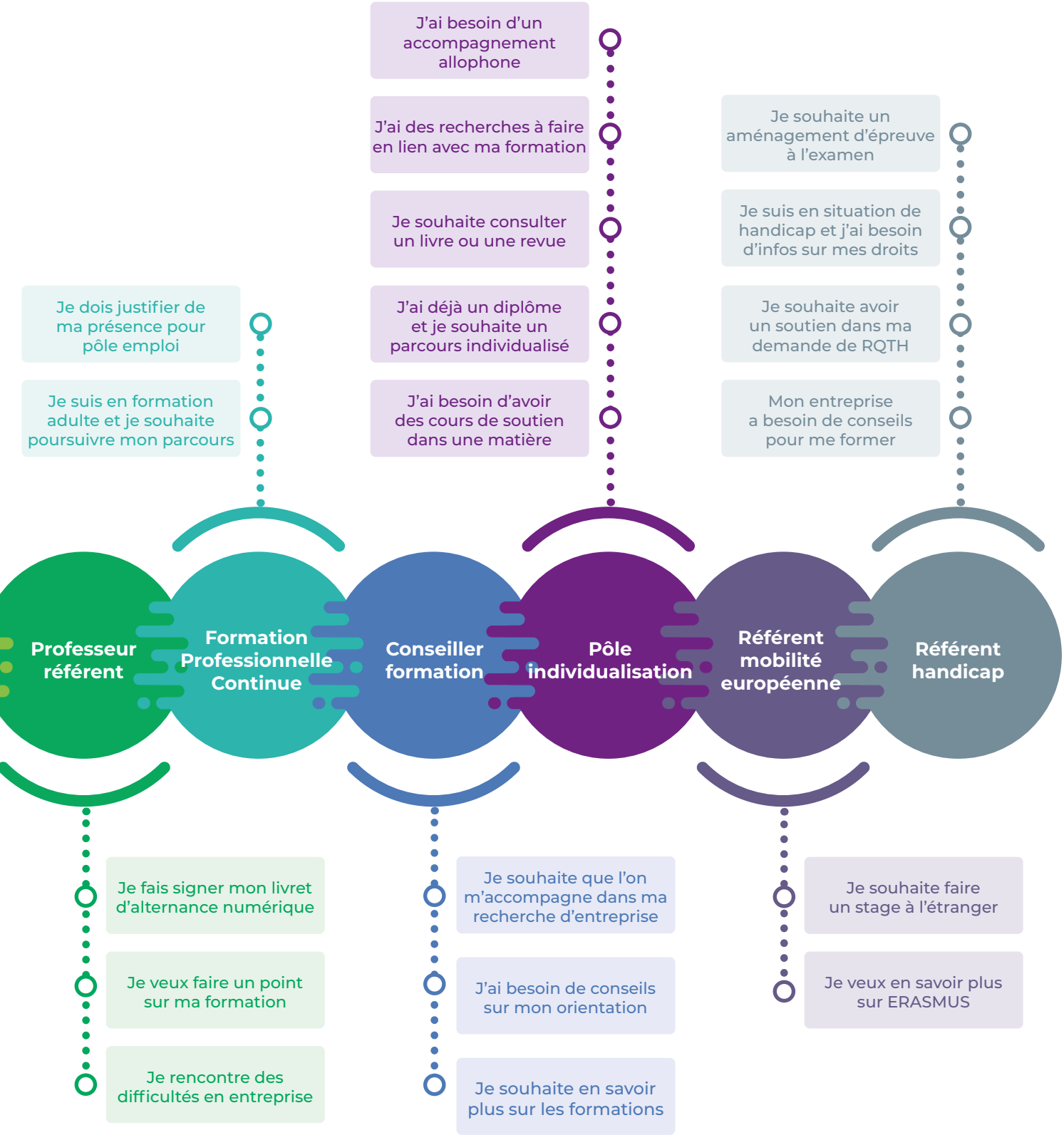

LES ENSEIGNANTS

Vos premiers interlocuteurs au Centre de Formation sont les enseignants qui dispensent les cours, assurent le suivi quotidien des apprenants et les orientent vers le service adéquat en cas de besoin.

Ils effectuent également les visites d'entreprise et animent les bilans semestriels. Via le livret d'alternance, ils sont le premier niveau d'information et d'échanges des familles et des entreprises.

L'individualisation de la formation

Un dispositif dédié aux parcours individuels

Le Pôle individualisation est un dispositif qui place l'apprenant comme acteur central de sa formation.

Chaque personne a un parcours unique. C'est le postulat sur lequel nous nous appuyons pour adapter la formation au profil de l'apprenant. Ce dispositif tient compte des singularités des projets de formation, des diplômes déjà obtenus, des aptitudes et des difficultés de chacun.

Des étapes clés nous permettent de construire un parcours personnalisé : positionnement à l'entrée en formation, entretiens individuels, proposition d'un parcours individuel de formation, signature d'un plan individuel de formation, accompagnement tout au long du parcours.

Titulaire d'un bac général, je peux passer mon BAC PRO en deux ans au lieu de trois car je suis dispensée de l'enseignement général.

Océane - Bac pro Méca Auto

Originaire de Guinée, je fais un CAP en 3 ans au lieu de 2, avec une année dédiée à l'apprentissage du français.

Seny - Cap électricité

Un apprenant, un parcours

La prise en charge du handicap

Compenser le handicap pour penser la réussite

La CMA Pays de Loire est engagée dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Dans chaque site un Référent Handicap accueille, oriente et accompagne les apprenants dans leurs objectifs de formation. Il est aussi engagé auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs (AGEFIPH et le FIPHFP) pour la co-construction des parcours.

Le Référent Handicap est aussi une personne ressource pour les entreprises et notamment pour les Maitres d'Apprentissages. Il conseille et met en place des dispositifs facilitant l'intégration et l'accompagnement des apprenants au sein des entreprises (aménagement des postes de travail, suivi et conseil…)

Tous les ans plus de 200 apprenants en situation de handicap sont accueillis au sein des CFP, tous types de handicaps confondus.

Grâce au soutien dans la prise en charge de mon handicap, j'ai pris confiance en moi et je me suis ouvert aux autres. J'ai même réussi à gérer le stress lié à mon autisme pour présenter le concours SERBOTEL, catégorie « dressage à l'assiette ».

Avec mon co-équipier, nous avons remporté le premier prix !

Paul - CAP Agent Polyvalent en Restauration

L'accompagnement jeunes/entreprises

En relation avec les apprenants et les entreprises

Les conseillers formation sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises dans l'accompagnement à la définition de leurs besoins de compétences et de recrutement. Ils assurent la promotion de l'offre de formation et des métiers au public.

Ils aident à la construction du projet professionnel du candidat à l'alternance et à sa mise en relation avec sa future entreprise.

Durant la formation et avec le professeur référent, qui est votre premier interlocuteur, les conseillers formation sont disponibles auprès des apprenants pour les renseigner sur les poursuites de parcours formations et les aider à trouver un nouvel employeur si la situation le nécessite.

Au démarrage de la formation, les conseillers formation et les professeurs réalisent une première visite pour s'assurer de votre bonne intégration.

Les professeurs réaliseront également des visites pédagogiques pendant les parcours de formation.

Les actions socio-éducatives

Tous les ans, des projets éducatifs et pédagogiques sont mis en place à CMA Formation S^{T} NAZAIRE.

Découverte des environnements et des techniques professionnelles :

- Participation à des concours
- Salons
- Visites d'entreprises

Ouverture sur le monde et rencontres culturelles dans le cadre de sorties pédagogiques :

- Théâtre
- Musées
- Cinéma
- Expositions

Actions spécifiques :

- Visite d'une minoterie
- Programme sur les risques auditifs
- Journée d'intégration des BTS
- Soirée des diplômés...

à titre d'exemple...

Jardin potager pédagogique

Programme sur les risques auditifs

Journée d'intégration des BTS

Les outils numériques

Un atout moderne pour accompagner les acteurs de l'apprentissage

La CMA dispose d'une Cellule d'Innovation Pédagogique (CIP) dont l'objectif est de développer avec les enseignants de nouvelles modalités pédagogiques adaptées aux besoins de tous : apprenants - formateurs/ enseignants - entreprises

Accompagner l'utilisation d'outils

La CIP conçoit de nombreux tutoriels pour se familiariser aux outils déployés : utilisation du LAN, navigation sur la plateforme ItsLearning, ...

Tutoriels familles et entreprises :

https://urlz.fr/fxgA

Promouvoir la digitalisation

La CIP favorise le déploiement des nouvelles technologies pour rendre les formations toujours plus innovantes :

- Plateformes de formation professionnelles (Electude, PIX, Nutri info)
- LMS : plateforme ItsLearning
- Ecrans Numériques Interactifs
- Solutions immersives : réalité augmentée, réalité virtuelle et réalité 360°

Elle accompagne les équipes pédagogiques dans la création de supports pédagogiques attractifs :

- Formation à distance ou parcours hybrides
- Escape Game et Serious Game
- Activités numériques interactives avec H5P

Vers une formation « sur mesure »

Qu'il s'agisse de modules ou d'unités de formation complète, la modularisation permet de trouver une solution adaptée à chaque parcours professionnel.

La Cellule d'Innovation Pédagogique favorise également la mise en place de formations multimodales permettant de s'adapter aux attentes des entreprises ou des branches professionnelles, en proposant des formations qui répondent à un besoin spécifique et non plus seulement à un référentiel de certification

Ces formations peuvent se dérouler en présentiel, en distanciel ou en FEST (Formation en situation de travail)

A la portée de tous...

L'objectif de l'innovation pédagogique, c'est d'être en phase avec toutes les pédagogies actuelles en proposant, dans le centre de formation, des outils adaptés à la pratique professionnelle et aux enseignements généraux.

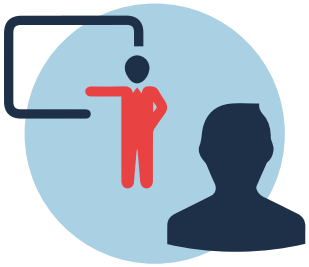

Cours en présentiel

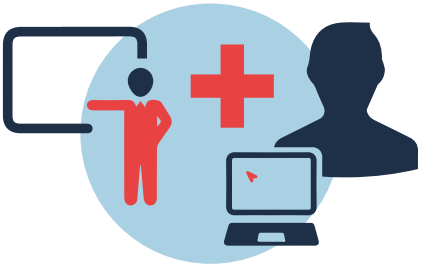

Cours hybride

Cours en distanciel

La mobilité internationale

La possibilité de vivre une expérience humaine, culturelle et professionnelle à l'étranger

Stages Erasmus +

Ce dispositif européen permet d'effectuer un stage professionnel dans une entreprise de l'Union Européenne :

- **Stages courts :**
  Stage professionnel d'une durée de 14 jours.
  Une bourse est calculée et attribuée aux apprenants pour les aider aux frais de transport, d'hébergement et de restauration.

- **Stages longs (ERASMUS Pro) :**
  Stage de 6 mois minimum, après obtention du diplôme. Le stagiaire bénéficie d'une bourse Erasmus+ et peut être pris en charge par France Travail en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

- **Stages longs dans le cursus de formation (MONA)**
  Stage de 2 mois minimum dans le cadre de la formation professionnelle. L'apprenti peut bénéficier d'un financement pour réaliser un stage dans une entreprise à l'étranger durant son parcours de formation.

Séjours pédagogiques

Séjour de découverte pédagogique, culturelle et professionnelle d'une semaine, organisé par l'équipe pédagogique avec une destination en relation avec les programmes étudiés.

Mobilité internationale

Séjour d'une à 2 semaines au cours duquel les apprenants travaillent en groupe afin de partager des compétences et de découvrir d'autres réalités en dehors de l'Europe.

Section Européenne

De jeunes européens sont accueillis pour une année afin de préparer un diplôme dans leur spécialité professionnelle.

Jumelages

La CMA permet des échanges professionnels et de formation pour les apprenants et le personnel, d'une à deux semaines avec plusieurs villes européennes.

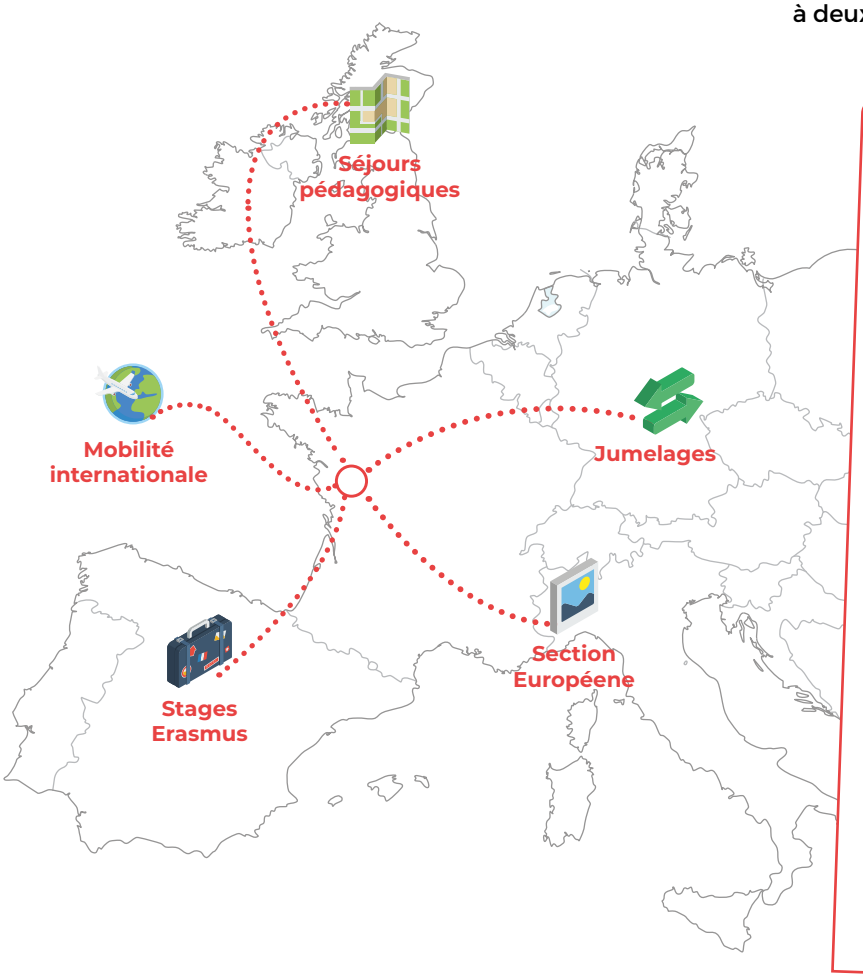

à titre d'exemple...

3 programmes de mobilité sont proposés dans le parcours de formation : En deuxième année de CAP un séjour découverte, en classe de 1ère (BP ou Bac-pro) un placement de deux semaines en entreprise, enfin après l'obtention du diplôme un stage long financé par l'agence ERASMUS +.

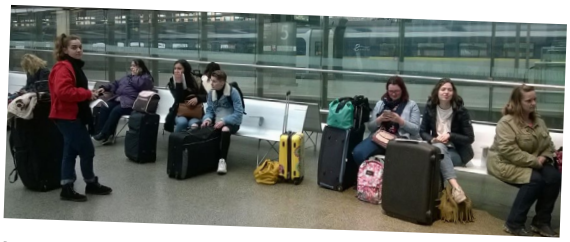

Les séjours découverte : (minimum 5 jours)

Organisés par la CMA ou à l'initiative d'un groupe d'apprentis, ils sont essentiellement composés de visites d'entreprises et de visites culturelles en lien avec la formation suivie. 170 apprentis ont pu profiter d'un séjour découverte en 2017-2018

Le stage court en entreprise : (minimum 14 jours)

Il s'agit d'une première expérience professionnelle à l'étranger sous forme de stage. Celui-ci permet d'observer, de comparer et d'évoluer dans un nouvel environnement de travail. 22 apprentis ont su saisir cette opportunité en 2017-2018

Le programme ERASMUS PRO : (maximum 12 mois)

Chaque année près de 30 jeunes diplômés partent travailler dans un pays de l'Union Européenne. Afin de faciliter leur intégration à l'étranger la CMA organise une semaine complète de formation intensive avant leur départ. L'objectif est de les doter d'un niveau en Anglais facilitant leur intégration avec révision et pratique de la langue, droit du travail dans le pays, santé, sécurité sociale, banque, impôts, logement...

Les examens

La dernière étape de la formation

La campagne des inscriptions aux examens se déroule d'octobre à décembre. L'organisation est entièrement réalisée par le Centre de Formation.

L'apprenant devra fournir des documents et obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de sa commune dès l'âge de 16 ans pour valider son inscription.

Attention

L'accès à l'examen est conditionné à l'assiduité de l'apprenant au Centre de formation.

L'avenir en perspective

Se former tout au long de la vie...

De la préparation à l'apprentissage à l'obtention d'un diplôme et/ou d'une qualifaction durant votre parcours professionnel ; à chaque étape la CMA vous accompagne et propose des solutions adaptées.

Elaborer son projet

Pour préparer son entrée en apprentissage et le choix d'un métier, la CMA vous aide à construire votre projet d'orientation grâce au dispositif PREPA APPRENTISSAGE et vous accompagne également dans la mise en relation avec les entreprises.

Développer ses compétences

Après l'obtention d'un premier diplôme, vous pouvez poursuivre avec une autre formation pour monter en qualification ou pour acquérir des compétences transversales qui vous permettront d'être plus polyvalent (par exemple : une formation en boulangerie après un CAP pâtissier).

Enrichir son savoir-faire

Une fois salarié, la CMA vous accompagne pour actualiser vos compétences en lien avec l'évolution des métiers, faire une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), envisager une reconversion professionnelle ou soutenir la création d'entreprise.

« Je souhaite me former en alternance, avec la prépa apprentissage, je peux me projeter vers l'avenir »

Dylan · Prépa apprentissage

« J'ai choisi une formation par apprentissage et aujourd'hui je m'épanouis dans mon travail »

Jessica · Pâtissière

« Je veux actualiser mes compétences, la Formation Professionnelle Continue me permet de le faire »

Patrick · Carrossier

Les délégués

Un délégué et un suppléant élus pour chaque section

Ils représentent leur groupe lors des bilans semestriels. Ils sont les porte-paroles des apprenants auprès de la direction, des personnels administratifs et enseignants. Ils favorisent la communication et la bonne ambiance du groupe.

Les apprenants délégués sont réunis régulièrement pendant l'année. Ils peuvent être force de propositions pour améliorer la vie au sein de l'établissement.
Ils élisent leurs représentants au conseil de discipline et au conseil de perfectionnement.

Les concours

Une expérience pour apprendre à se dépasser

Chaque année, des apprenants participent à des concours sur la base du volontariat.

Les concours sont souvent révélateurs de talents et permettent une mise en avant des compétences des jeunes, tout en mettant l'accent sur des métiers et des savoir-faire.

Participer à un concours est un défi qui pousse à donner le meilleur de soi-même pour atteindre l'excellence. Il faut apprendre à développer sa créativité, à gérer le stress et le doute, à répéter inlassablement ses gestes pour atteindre
l'excellence.

Mais cette aventure ne se vit pas seul : tout au long de leur préparation, les participants sont coachés par des formateurs enthousiastes et soutenus par leur entreprise.

Quel que soit le niveau atteint, c'est une expérience valorisante au niveau professionnel, personnel et humain.

Quelques concours...

- MAF (Meilleur Apprenti de France)
- Worldskills (compétition des métiers)
- Concours général des métiers

66

médailles au concours « Un des Meilleurs Apprentis de France »

à titre d'exemple...

LE PETIT COIFFARD

Concours à Nantes d'une réalisation sucrée pour les 100 ans de la librairie en septembre 2019

Lauréat du prix jeune en formation : Baptiste Pilet

Apprenti en 2ème année CAP Pâtisserie

Baptiste a gagné avec sa pâtisserie à base de sablé nantais garnie de gelée de mirabelle, d'une madeleine aux agrumes et au caramel au beurre salé

Infos santé

Prendre soin de sa qualité de vie

Le centre de formation n'est pas autorisé

à délivrer des médicaments **à transporter des malades ou blessés**

Pour les situations particulières (allergies, handicap, etc.), le Centre de Formation devra être informé par écrit à l'aide de la fiche sanitaire dès la rentrée.

Tout accident, malaise ou maladie, doit être immédiatement signalé. Un membre du personnel formé aux premiers secours dispensera les premiers soins et déclenchera en cas de besoin la prise en charge par les services de secours spécialisés et l'alerte des représentants légaux pour les mineurs ainsi que de leurs employeurs.

Tout accident sur le site, pendant la semaine de cours, est considéré comme accident de travail et doit faire l'objet d'une déclaration par l'employeur.

En cas de besoin, le représentant légal sera contacté afin de prendre en charge l'apprenant mineur.

En tant que salarié, l'apprenti doit être affilié à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Cette couverture d'assuré social permet de prendre en charge les dépenses de santé et d'être indemnisé en cas d'arrêt de travail. De plus, en cas d'accident du travail, l'apprenant est couvert dès le premier jour. Pour faire la demande d'affiliation et obtenir la carte vitale : www.ameli.fr

La mutuelle d'entreprise étant obligatoire, la cotisation sera prélevée sur le salaire. Il faut se rapprocher de son employeur.

Suite à la signature du contrat d'apprentissage, une visite médicale doit être organisée par l'employeur auprès de la Médecine du Travail.

- Je porte une tenue propre
- Je soigne mon hygiène corporelle
- Je prends soin de ma santé
- Je préserve mon entourage
- J'ai toujours ma carte vitale avec moi

Les actions de prévention santé permettent d'éviter ou de réduire le nombre et la gravité des risques de maladies ou d'accidents :

Bonne utilisation des machines, postures, EPI (Equipements de Protection Individuelle)
Au travail, je respecte les consignes de sécurité

Alimentation, sommeil, sport...
Il est important de prendre soin de soi !

La vie pratique de l'apprenant

Les petits + en dehors des cours

La carte d'étudiant des métiers

L'apprenant doit toujours l'avoir sur lui.

Avantages et réductions :

- **Culture**
- **Transport**
- **Restauration**

La carte vous sera fournie en début d'année de formation.

Valable 1 an

Transport

Lignes de bus STRAN

Ligne **U1** arrêt Maison de l'Apprentissage

Ligne **T1** arrêt Bouletterie

Ces lignes passent par la gare SNCF et la gare routière

Aléop 44
Lignes LILA
Transports scolaires

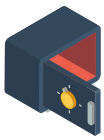

Casier - bagagerie

Se munir d'un cadenas

Les casiers devront impérativement être libérés à chaque fin de semaine.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration

Restauration

Restaurant Universitaire
«Heinlex»
situé à proximité
au 62 rue Michel-Ange

Repas complet
3 € 30

Paiement par carte monétique **(uniquement)** à retirer et approvisionner auprès du restaurant universitaire.

Hébergement

Renseignements à prendre

à la **Rési'étape**
2 Square Alcide Benoit
44600 Saint-Nazaire

02 40 24 74 90

à l'**Association Presqu'île Habitat Jeunes**
2 Rue Louis Eon
44350 Guérande

02 40 11 16 11

Espace détente

Cafétéria

- **Boissons**
- **Café**
- **Friandises**

Accessible toute la journée

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

La CMA Pays de la Loire attache une grande importance à la satisfaction des apprenants.

Les collaborateurs de la CMA sont vos interlocuteurs privilégiés pour recueillir vos propositions ou porter vos réclamations afin d'améliorer constamment la qualité de nos formations.

N'hésitez pas à nous solliciter !

Les aides financières

Un coup de pouce le temps de la formation

La CMA fournit à tous les apprenants une tenue professionnelle (à commander par l'apprenant en début de formation).

Fonds Social apprenti régional

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

La CMA et la Région Pays de la Loire est présente auprès des apprenants qui rencontrent d'importantes difficultés financières. Une aide financière peut être accordée sous certaines conditions.

Aides OPCO

En plus du financement de votre formation, les OPCO vous aident pour la prise en charge des frais annexes liés à votre formation :

- Aide à la restauration (**3 € maximum** par repas versés au prestataire partenaire du CFP)
- Aide à l'hébergement (**6 € maximum** par nuit passée versés au prestataire partenaire du CFP)
- Aide au financement du premier équipement professionnel

Autres aides

- **Aide au permis de conduire**
  Financé par l'État
  Aide de 500 € octroyée aux apprentis majeurs pour le passage du permis B.
- **E-PASS Culture Sport**
  Financé par la Région
  Pour 8 €, accès à plus de 130 € d'avantages et réductions dans le domaine du sport et de la culture
  A télécharger sur App Store et Google Play ou epassjeunes-paysdelaloire.fr
- **Pass culture**
  Dispositif favorisant l'accès à la culture.
  pass.culture.fr
- **Mobili-jeune / Loca Pass / Visale / aide à la mobilité**
  Financées par Action logement
  Aides financières destinées à faciliter l'accès au logement des apprentis (cumulable avec les allocations logement de la CAF).
  www.actionlogement.fr
- **Aides par branches professionnelles**
  Financées par IRP Auto, Pro BTP, FAFIH ...
  Participations financières et réductions dans différents domaines (vous rapprocher de votre Organisation Professionnelle).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE RELANCE
#1jeune1solution

La plateforme « 1 jeune 1 solution »

Vous pouvez effectuer une simulation des aides financières dont vous pouvez bénéficier sur le site gouvernemental :

www.1jeune1solution.gouv.fr

RAPPEL

D'autres organismes peuvent aider en cas de difficultés :
- La Mission Locale
- La CAF
- Le CCAS de la commune

Aides pour l'employeur

Aide unique aux employeurs
Pour les contrats conclus à compter du 01 janvier 2019, une aide unique est prévue pour les employeurs d'apprentis.

Cette aide forfaitaire est versée mensuellement par l'Etat à l'employeur au titre d'un contrat d'apprentissage conclu dans une entreprise de moins de 250 salariés et visant un diplôme ou un titre professionnel équivalent au plus au baccalauréat.

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) doit être faite tous les mois par l'employeur. Si elle n'est pas transmise, le versement de l'aide est suspendu puis arrêté.

En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, l'aide est versée jusqu'à la fin du mois de la rupture.

De plus, les salaires versés aux apprentis depuis le 01/01/2019 sont exonérés des cotisations salariales dans la limite de 79% du SMIC.

Pour les contrats conclus à partir du 31 août 2022, aide de 6000€ octroyés lors de la 1ère année d'exécution du contrat.

Aide pour les apprentis en situation de handicap
Financées par l'AGEFIPH
Aide au contrat d'apprentissage pour l' employeur : aide à la compensation du handicap.

Bon à savoir

Des questions sur le contrat d'apprentissage, contactez le service formalités juridiques de la CMA

Combien d'heures de travail l'apprenant doit-il faire ?

Pour les mineurs
35h par semaine avec deux jours de repos consécutifs.

Possibilité de travailler le dimanche et/ou les jours fériés pour les métiers de l'alimentation, de la fleuristerie ou de la restauration (selon la convention collective).

Possibilité de travailler la nuit au plus tôt à 6h00 pour les moins de 16 ans, et 4h00 pour les jeunes de 16 à 18 ans (sur dérogation de l'Inspection du Travail).

Pour les contrats signés à compter du 01/01/2019 dans les secteurs du bâtiment, travaux publics et espaces paysagers, possibilité d'effectuer 5h00 supplémentaires par semaine, 2h00 supplémentaires par jour à la seule initiative du chef d'entreprise.

Pour les majeurs
Les conditions sont les mêmes que pour les autres salariés, en application de la convention collective.

Quel salaire pour les apprenants ?

Le salaire de l'apprenant varie selon son âge et l'année d'exécution du contrat. Il est calculé en pourcentage du SMIC ou du SMC. Le parcours de l'apprenant et la convention collective dont dépend l'entreprise peuvent entrainer une rémunération plus favorable.

Les heures de cours sont-elles payées aux apprenants ?

Oui, les heures de cours sont considérées comme temps de travail et sont donc rémunérées comme telles.

Quels sont les congés auxquels a droit l'apprenant ?

L'apprenant a droit à cinq semaines de congés payés par an dans les mêmes conditions que les autres salariés (selon convention collective).

Il peut également bénéficier de cinq jours supplémentaires pour la préparation à l'examen (à prendre dans le mois précédant l'examen sur le temps en entreprise) consécutifs ou non, avec maintien du salaire.

Le patron peut-il donner des congés pendant les semaines de cours ?

Non, les cours sont obligatoires ; les congés doivent être pris sur le temps de travail effectué en entreprise.

A qui s'adresser en cas de difficultés ?

L'apprenant devra s'adresser au professeur référent qui orientera sa demande vers les personnes compétentes.

Un médiateur de l'apprentissage peut être sollicité. Il est à l'écoute des signataires du contrat (employeur-apprenti-parents) pour les accompagner dans la restauration du dialogue et la recherche de solutions communes. Il intervient notamment dans le cadre de différends relationnels, pour appaiser une situation, tout en rappelant la réglementation en matière d'apprentissage et ainsi éviter une rupture ou l'accompagner le cas échéant.

Contactez le médiateur de la CMA :
médiation-cma@artisanatpaysdelaloire.fr

Peut-on rompre un contrat d'apprentissage ?

Pendant la période d'essai
Rupture unilatérale possible à l'initiative de l'employeur ou de l'apprenti (et son représentant légal le cas échéant).

Après la période d'essai

- d'un commun accord entre les parties
- à l'initiative de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme ou du titre préparé
- démission possible de l'apprenti sous certaines conditions après saisine préalable et obligatoire du médiateur de l'apprentissage et respect de préavis
- à l'initiative de l'employeur par un licenciement dans des cas listés exhaustivement par le Code du Travail ou en cas d'exclusion définitive sans sursis de l'apprenti du CFP. D'autres cas de rupture sont mentionnés par la réglementation. Pour toute question, vous rapprocher de la chambre consulaire dont dépend l'entreprise (CMA, CCI, CA).

Peut-on poursuivre sa formation sans entreprise ?

En cas de rupture de contrat, le CFP prendra les dispositions nécessaires pour permettre à l'apprenant de suivre sa formation théorique pendant six mois et l'aidera dans sa recherche d'un nouvel employeur afin qu'il puisse achever son cycle de formation.

Un apprenti peut-il bénéficier des bourses ?

Non, car le jeune n'est plus sous statut scolaire mais il peut bénéficier d'autres aides (voir page précédente).

Le Club

Un bon moyen pour garder le contact !

A l'issue de votre formation au sein de la CMA, vous aurez l'opportunité de rejoindre le réseau des anciens apprenants : **le Club !!**

En devenant membre, vous pourrez :

- Participer à des évènements avec les membres et d'autres acteurs du territoire (ateliers, conférences…)
- Partager votre parcours, vos formations professionnelles et la vie de votre entreprise lors d'évènements médias
- Entrer en contact avec des apprenants en cours de formation pour faciliter leur intégration professionnelle, préparer leurs concours ou partager votre savoir-faire
- Participer à des activités : visites d'entreprises, rencontres conviviales…

La certification QUALIOPI

Qui s'assure de la qualité de ma formation ?

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :
- actions de formation ;
- bilans de compétences ;
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- actions de formation par apprentissage.

La Garantie d'une Formation de Qualité : la CMA est certifiée Qualiopi

Avec la certification qualité de toutes nos actions de formation, nous poursuivons notre chemin pour toujours mieux vous satisfaire !

Cette certification atteste de la qualité du processus de formation mis en oeuvre auprès des apprenants, des stagiaires et des entreprises ainsi que notre engagement dans un cycle d'amélioration continue de notre fonctionnement.

Nous garantissons, notamment :

- Une information précise et détaillée sur nos formations proposées
- La prise en compte de votre besoin de formation
- Un accompagnement personnalisé tout au long de votre prestation de formation
- Des intervenants pédagogiques experts dans leur domaine et formés régulièrement
- Un accompagnement socio-professionnel auprès de nos apprenants
- La communication de nos indicateurs de performance en particulier de nos taux de satisfaction client et de réussite aux examens

Les réseaux sociaux

Suivez la vie de l'établissement

Apprentis, formateurs, maîtres d'apprentissage, parents, artisans, MOF... nos abonnés viennent de tous les horizons.

Nos différentes pages permettent d'illustrer le quotidien de nos Centres de Formation :

- zoom sur les réalisations des apprentis en laboratoire,
- mise en valeur des lauréats de concours,
- journées portes ouvertes,
- venues de Meilleurs Ouvriers de France,
- actions éducatives,
- sorties et séjours pédagogiques,
- formations et vidéos métiers...

Toutes ces activités sont le reflet du dynamisme de nos Centres de Formation Professionnelle, de nos métiers et de la richesse de nos apprenants.

Ces pages sont publiques. Vous pouvez les consulter. Vous abonner pour rester informé et nous identifier lorsque vous souhaitez partager une photo ou un projet en lien avec la vie de nos établissements.

Les partages et les échanges entre tous les abonnés permettent de développer votre réseau et de créer la communauté de la CMA Pays de la Loire.

Suivez notre actualité et alimentez nos pages !

@urmaloireatlantique

@urmaloireatlantique

@CMA des Pays de la Loire
Playlist CMA Formation Pays de la Loire

URMA Pays de la Loire

FORMATION

St Nazaire

Maison de l'apprentissage
66 rue Michel Ange
44600 SAINT NAZAIRE

02 28 54 17 01

urma44saintnazaire@artisanatpaysdelaloire.fr